



FRANCOIS XAVIER BYUMA

Le défenseur des droits humains François-Xavier Byuma a été condamné à 19 ans de prison à l'issue d'un procès particulièrement inéquitable. Byuma a été accusé d'avoir participé à un entraînement à l'utilisation d'armes à feu, d'avoir agressé une femme tutsi et de « participation à une attaque » pendant le génocide de 1994.

Actualisation: une bonne nouvelle

Nous avons reçu la bonne nouvelle que François-Xavier Byuma allait obtenir un nouveau procès. Celui-ci se tiendra devant le tribunal gacaca du district de Bilyogo à Kigali. Le procès sera présidé par un nouveau juge. Il était d'abord prévu que le procès ait lieu le 24 janvier, mais aux dernières nouvelles, cette date a été reportée au 9 février.

François-Xavier Byuma est le président de Turengere Abana. Cette ONG enquête sur les violations des droits des enfants, la violence sexuelle sur les enfants et le travail des enfants. L'organisation avait auparavant mené une enquête concernant le juge qui présida au procès de Byuma, dans le district de Bilyogo de Kigali, la capitale. Les conclusions de cette enquête ont été publiées dans un rapport qui accusait le juge d'avoir violé une jeune fille de 17 ans. De la partialité du juge a résulté que Byuma n'a pas bénéficié d'un procès devant un tribunal indépendant et impartial.

Turengere Abana avait appris qu'une jeune fille de 17 ans avait été violée dans la nuit du 27 mars 2007. L'organisation mena une enquête et tira la conclusion que l'auteur du viol était juge dans un tribunal gacaca du district de Bilyogo (Kigali). L'ONG recueillit les accusations début avril 2007 et commença immédiatement une enquête qui déboucha sur un rapport qui fut rendu public en mai. La police fut également informée de ce viol début mai. Le juge fut placé en détention pendant trois jours avant d'être libéré. Son dossier fut transmis au procureur de la république. Jusqu'à maintenant, sa libération n'a pas été révisée.



Le 3 mai, François-Xavier Byuma fut convoqué devant le même tribunal gacaca. Son procès eut lieu le 13 mai, mené par le même juge qui était l'objet de l'enquête menée par Turengere Abana. Byuma protesta contre le fait que ce juge traiterait de son affaire. Il refusa le tribunal et refusa de témoigner. Le tribunal jugea que les juges de gacaca pouvaient se voir démis d'une affaire seulement lorsque ces juges étaient des parents des prévenus. Byuma voulut faire appel de cette décision mais ceci lui fut refusé.

La plupart des déclarations qui furent utilisées contre lui reposaient sur des rumeurs parfois contradictoires. Selon des sources locales, Byuma n'aurait fait que se taire pendant toute la première partie de son procès, en signe de protestation contre le juge qui présidait à son procès. Pendant la deuxième partie du procès, il présenta lui-même sa défense. Le juge l'interrompit, lui et ses témoins. De plus, il fut jugé coupable pour des plaintes dont il n'était pas question au début du procès, telles qu'un enlèvement et des sévices contre une femme. Le 27 mai 2007, le jugement fut rendu. Byuma déclara immédiatement qu'il faisait appel.

La Cour d'Appel décida de maintenir le jugement et la condamnation à 19 ans de prison. Elle ne donna ni justification ni n'expliqua comment la question de l'impartialité –en ce qui concerne la relation entre Byuma et le juge- avait été résolue. Cette faute du tribunal a mené à une grossière erreur judiciaire.

Le jugement définitif fut prononcé le 18 août 2007. Aussi bien le tribunal que la procédure d'appel ont reçu beaucoup d'attention de la part de la communauté internationale, entre autres de diverses missions diplomatiques, des gouvernements qui soutiennent le Rwanda et des media. Cette affaire a reçu le soutien des militants des droits humains de la région, dont beaucoup ont assisté au procès en appel. Amnesty a demandé au gouvernement de donner une réaction officielle, mais sans l'obtenir. Byuma a déclaré qu'il continuerait de vouloir prouver son innocence et il a l'intention de soumettre une nouvelle demande en appel au procureur de la république afin qu'une nouvelle enquête soit menée.

co-groupe Afrique Centrale d'Amnesty International Nederland (Pays-Bas).